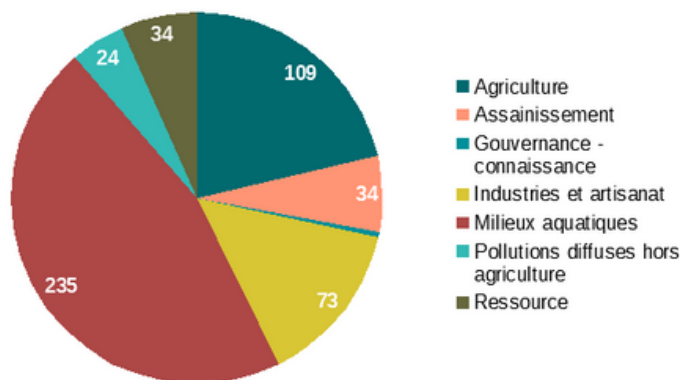


Le bilan du PAOT 2016-2021

Rappel du PAOT 2016-2021

511 actions ont décliné les programmes de mesures des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne 2016-2021 sur les masses d'eau souterraines et les masses d'eau superficielles du département du Rhône.

Ces actions qui ont constitué le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) 2016-2021 de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) du Rhône répondaient aux pressions identifiées s'exerçant sur les nappes et les cours d'eau dans le département du Rhône.



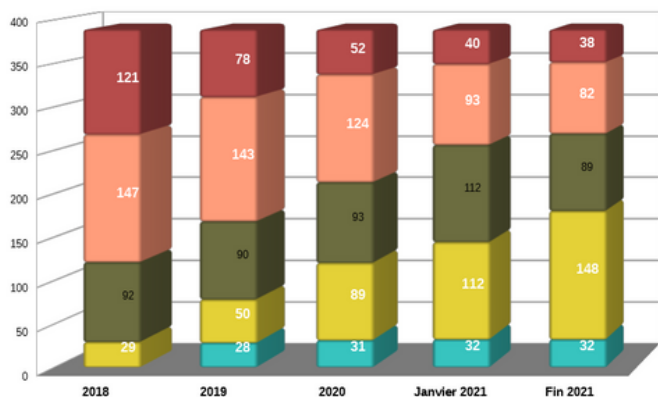
Ces pressions ont été identifiées dans l'état des lieux de 2013 servant de base à l'élaboration des SDAGE Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne 2016-2021. Les principales pressions identifiées ont été :

- la dégradation des milieux aquatiques, nécessitant la mise en œuvre d'actions de restauration des cours d'eau
- les diverses sources de pollution d'origine agricole, domestique et industrielle, nécessitant des actions de réduction des apports, en lien avec la mise en œuvre du plan d'action régional nitrates et du plan Ecophyto 2. Il a été également nécessaire de travailler sur la limitation des transferts vers les nappes, via les actions sur les captages prioritaires
- une tension sur la ressource en eau sur la plupart des bassins versants du Rhône, nécessitant de mettre en œuvre des actions sur les prélèvements dans la ressource en eau et sur la diminution de l'impact des plans d'eau.

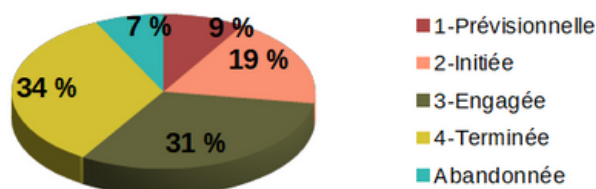
Enjeux dans le département du Rhône

65 % des actions du PAOT 2016-2021 ont été engagées ou achevées.

Avancement des actions du PAOT 2016-2021 sur les eaux superficielles



État d'avancement de l'ensemble des actions du PAOT fin 2021



Un bilan par bassin versant a été communiqué à chaque syndicat de bassin versant à l'issue du PAOT 2016-2021. Globalement les actions sur les eaux souterraines ont moins progressé, car il s'agit d'actions menées sur le long terme. L'évolution est plus marquée sur les eaux superficielles, du fait d'actions très ciblées et ponctuelles.

Bilan détaillé du PAOT 2016-2021

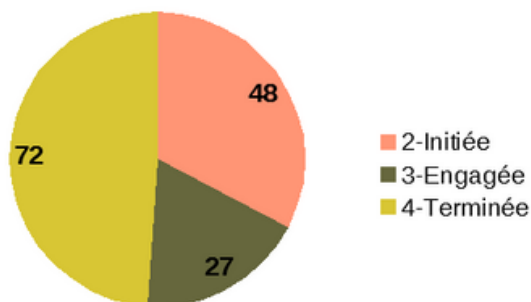
Domaine Milieux aquatiques

Les 147 actions de restauration de la continuité écologique se sont inscrites dans un cadre réglementaire, avec des délais de mise en conformité des ouvrages fixés par la loi sur les cours d'eau classés (classement liste 2).

Les 51 actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau ont été, pour la plupart, intégrées dans les démarches contractuelles des agences de l'eau. Certaines d'entre elles constituent des actions "GEMAPI", c'est-à-dire qu'elles contribuent à réduire l'aléa inondation, par le choix d'une action de restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau.

12 actions portaient sur de la gestion et de la préservation de zones humides.

Zoom sur l'état d'avancement à fin octobre 2021 de la restauration de la continuité écologique pour les 147 actions inscrites dans le PAOT 2016-2021

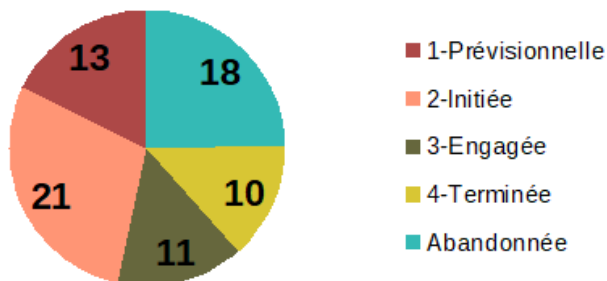


Les actions de restauration de la continuité ont fait l'objet d'un suivi détaillé par la MISEN qui a permis de partager annuellement l'état d'avancement, les avancées et points de blocage. La réalisation des actions est particulièrement liée au dynamisme des syndicats de bassin versant qui se sont saisis depuis de nombreuses années de la problématique.

Certaines actions de grande ampleur de restauration de la morphologie n'ont pas pu être réalisées ; leur concrétisation nécessite un temps long de concertation et d'études techniques.

Domaine Industrie et Artisanat

État d'avancement des actions à fin octobre 2021



Les campagnes de "Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses" ont conduit à identifier les établissements devant surveiller et pour certains, réduire leurs émissions (39 actions "RSDE").

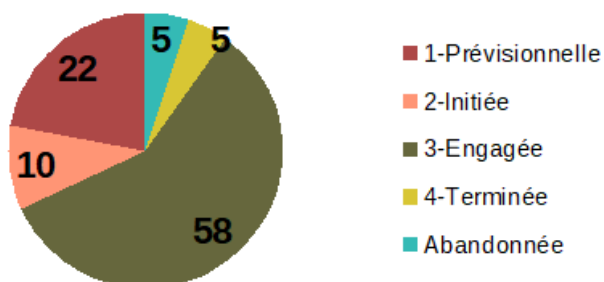
En complément de ces actions, certains syndicats de bassin versant se sont lancés, avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI-FP) dans des démarches collectives de réduction des substances dangereuses dans leurs réseaux, qui passent par une meilleure connaissance des branchements et des rejets d'entreprises (19 actions).

Quelques actions ont concerné les sites et sols pollués essentiellement sur les alluvions du Rhône et l'Est lyonnais.

Ce domaine du PAOT présente le plus d'actions abandonnées, liées souvent à une délocalisation ou une fermeture d'activité industrielle.

Domaine Agriculture

État d'avancement des actions à fin octobre 2021



Les pratiques sont encadrées :

- par la mise en œuvre de la directive Nitrates sur les zones vulnérables aux nitrates
- par le plan Ecophyto II+ sur le volet des phytosanitaires, avec un engagement de la France dans une démarche de réduction de l'usage des pesticides de 50 % d'ici 2025.

Les actions du PAOT 2016-2021 sur le volet nitrates se sont essentiellement concentrées sur la poursuite et l'évaluation des programmes d'actions des captages prioritaires portant sur la réduction des pollutions par les nitrates et aussi par les phytosanitaires.

Le cycle du PAOT 2016-2021 a connu des évolutions en cours de mise en œuvre avec une actualisation des actions sur les captages prioritaires en 2020 afin de correspondre davantage aux programmes d'actions définis sur ces captages.

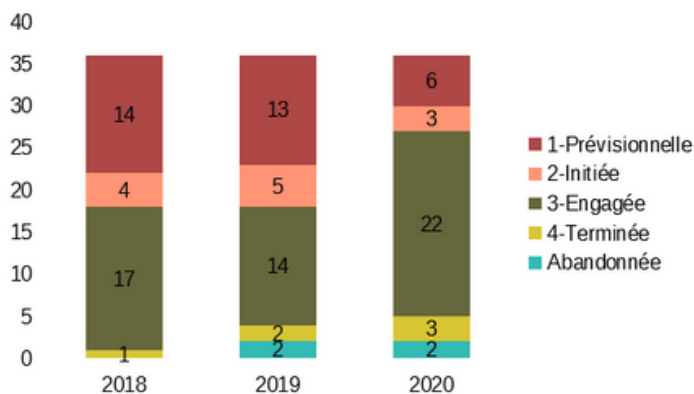
Les actions d'accompagnement pour la mise en place pérenne de changement de pratiques sont des actions de long terme, expliquant la part importante d'actions considérées comme "engagées", mais qui ne sont pas "terminées".

Bilan détaillé du PAOT 2016-2021

Domaine Assainissement

Le domaine assainissement regroupe la gestion des eaux pluviales et les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. Les actions sur le pluvial (15 actions) ont porté sur l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ou sur l'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur un territoire donné. 21 actions ont porté sur l'amélioration ou la création de systèmes d'assainissement.

Evolution des actions entre 2018 et 2020



Le peu d'actions "terminées" peut s'expliquer par la durée et la complexité des études et par la priorisation effectuée par les maîtres d'ouvrages (EPCI-FP) ayant récupéré de nombreux systèmes de traitement, suite à la prise de compétence "Assainissement" au 1er janvier 2020.

Domaine Ressource

Les actions inscrites au PAOT 2016-2021 sur ce volet ont concerné essentiellement la mise en œuvre des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) du Garon, de l'Yzeron et de l'Est Lyonnais : 26 actions sur les 32 actions de ce domaine.

Dès le cycle 2016-2021, la MISEN a souhaité que le PAOT permette un accompagnement et un suivi par les services de l'État des actions phares des PGRE élaborés.

Les autres actions ont concerné des plans d'eau sur d'autres territoires du département (Gier, Brévenne-Turdine, Coise...).

Fin octobre 2021, seules 7 actions sont considérées comme étant "terminées".

De nombreuses actions sont considérées comme étant "engagées" sur les territoires des PGRE. Il s'agit souvent d'actions de long terme.

Domaine Pollutions diffuses hors agriculture

La France s'est engagée dans une démarche de réduction de l'usage des pesticides de 50 % d'ici 2025 avec le plan Ecophyto II+.

Le cycle du PAOT 2016-2021 a ainsi connu une évolution réglementaire en cours de mise en œuvre : depuis le 1er janvier 2017, la loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi "LABBÉ" (loi n° 2014-110), a modifié les pratiques et usages en termes de produits phytopharmaceutiques pour les usages non agricoles ; la loi de transition énergétique relative à la croissance verte les a inscrits de façon durable et élargie à partir de 2019.

24 actions qui concernent l'usage des phytosanitaires par les collectivités étaient inscrites dans le PAOT 2016-2021.

Ces actions sont considérées comme étant terminées à la fin du cycle 2016-2021, du fait de l'évolution de la réglementation.

Domaine Gouvernance - Connaissance

Deux actions "Gouvernance" étaient inscrites dans le cycle PAOT 2016-2021 ; elles concernent le bassin Loire-Bretagne et sont des actions de formation et conseil dans l'accompagnement agricole. Les actions menées sur le bassin versant de la Coise sont considérées comme étant terminées sur le cycle 2016-2021.

L'accompagnement par les services de la MISEN concernant la structuration des compétences de l'eau, l'émergence et le suivi des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, etc. ne sont pas inscrites en tant que telles dans les actions du volet opérationnel du PAOT 2016-2021.

Lien avec la Feuille de route départementale sur l'eau

Stratégie régionale eau-air-sol :

Le plan d'actions sur l'eau de la stratégie régionale eau-air-sol fixe l'action "Territorialiser la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau".

"Le suivi de ces PAOT à l'échelle des bassins versants participe d'une vision territorialisée de l'État des enjeux intégrant l'ensemble des dimensions de la politique de l'eau".

FEUILLE DE ROUTE
DÉPARTEMENTALE

Volet EAU



Le suivi

Onze pilotes dans les services de l'État ont été désignés pour suivre les actions du PAOT 2016-2021. Les actions du PAOT 2016-2021 ont majoritairement été pilotées par la DDT du Rhône et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Chaque année, la réunion de la MISEN stratégique a permis de faire un point d'avancement des actions du PAOT 2016-2021, avec un focus sur différentes thématiques et sur les territoires.

L'évaluation annuelle de l'avancement des actions s'est basée sur des points d'échanges organisés en début de chaque année, entre la DDT, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et les structures de bassin versant.

Les différentes thématiques du PAOT font l'objet de points d'avancement régulier en comité permanent de la MISEN.

Certaines thématiques font l'objet de comités de pilotage particuliers, organisés par la DDT du Rhône avec l'appui des services de la MISEN. On peut citer :

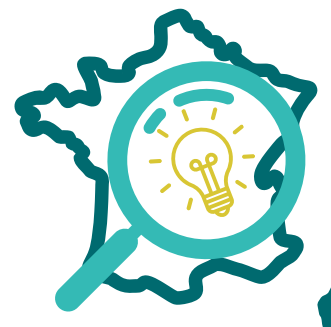
- le comité départemental de gestion de l'eau (CDGE) initié autour de la gestion quantitative de la ressource en eau
- le comité de pilotage départemental des captages prioritaires dans le Rhône
- le Groupe de Travail "GEMAPI" qui réunit annuellement depuis 2018 les directeurs des structures portant la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (syndicats de bassin versant essentiellement).

La territorialisation des actions

Le bassin versant des Rivières du Beaujolais est le territoire dans le département du Rhône ayant fait l'objet du plus grand nombre d'actions inscrites au PAOT 2016-2021, avec 110 actions inscrites sur les masses d'eau superficielles de ce bassin.

Cela s'explique notamment par :

- un grand nombre d'ouvrages à traiter sur les cours d'eau (66 actions continuité écologique des cours d'eau)
- la mise en œuvre du programme d'actions du captage prioritaire de Belleville-en-Beaujolais
- des actions d'opération collective auprès des entreprises portées par la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône
- des problématiques d'assainissement sur plusieurs systèmes d'assainissement sur les affluents du Morgon, sur le Sancillon et sur la Mauvaise.



Bassin des Rivières du Beaujolais

